

d'agriculture de Lyon, travail qui fit tant de bruit dans le temps, et qui fut si glorieux pour son auteur? Il reste un très bon Mémoire sur une question qui, suivant moi, devrait être mise de nouveau à l'ordre du jour. Je suis convaincu qu'à l'aide des connaissances acquises depuis lors sur la matière, les idées de Lanoix, si elles étaient élaborées par des hommes compétents, auraient maintenant les heureux résultats pratiques sur lesquels il était en droit de compter.

Anciennement la ville de Lyon ne possédait pas, comme aujourd'hui, un et même deux conseils de salubrité, attestant la sollicitude de l'autorité pour toutes les améliorations matérielles qui tendent à la conservation de l'homme. Toutefois, à cette époque, les magistrats ne portaient pas moins d'attention aux choses qui, étant à l'usage de tous les citoyens, peuvent, en certains cas, compromettre leur existence.

En 1782, dans une séance de la communauté des maîtres apothicaires, convoqués à cet effet, et qui se tint dans une des salles de la maison du Concert, il fut arrêté, sur le rapport des deux syndics, Gilbert et Lanoix, que, dans l'intérêt public, pour le bon ordre, et conformément, d'ailleurs, aux statuts et règlements de cette communauté, des jurés seraient chargés de faire, une fois l'année, à jour et heure non prévus, et avec l'assistance des magistrats ainsi que des députés du Collège de médecine, la visite des drogues et compositions, tant galéniques que chimiques, existantes dans les pharmacies.

Plus tard, le lieutenant-général de police, M. Ray, mit souvent à contribution, en faveur des administrés, le profond savoir que Lanoix possédait en chimie. Il les utilisa particulièrement pour l'examen des farines, que l'on accusait souvent alors d'être de mauvaise qualité, avariées ou falsifiées. Quoique tout nouveaux en ce temps, les travaux de Parmentier